

L'association :

**Centre
Médico-Sportif
de Bretagne-Sud**

Contact le matin du lundi au vendredi

27, rue Docteur Lettry
CHBS - BP 2233 - 56322 LORIENT cedex
Tél. 02 97 64 98 95 - Fax. 02 97 64 98 82
c.medico-sportif@ch-bretagne-sud.fr

Bureau : Président : Eric LE LOSTEC
Vice-président : Régis CONDON
Secrétaire : Roger TREHIN
Trésorier : Dr Vincent DETAILLE

Médecins : Dr Thierry CHARLAND
Dr Christian DANO
Dr Yves LAMBERT

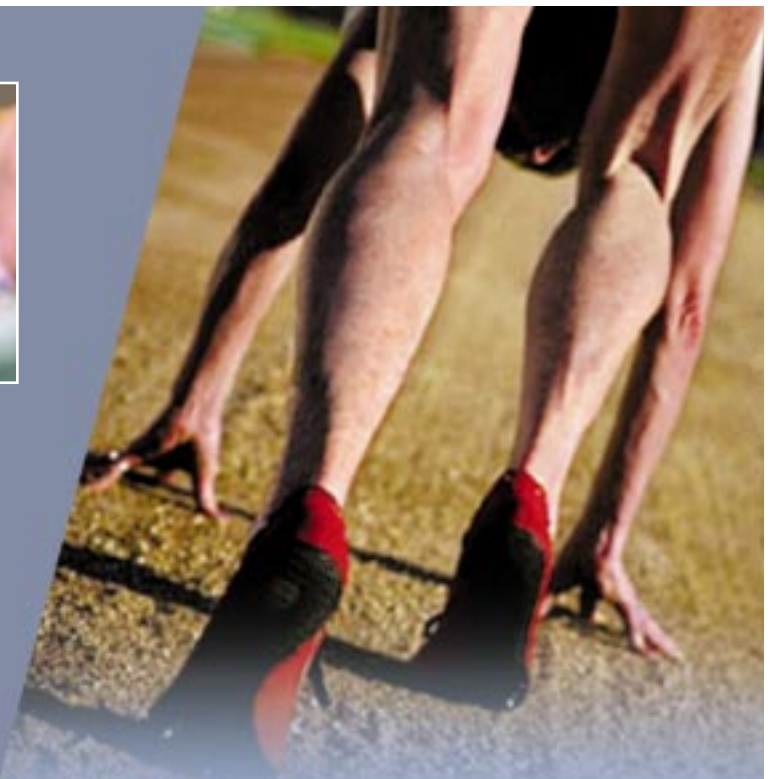
Infirmière : Gwenhaëlle MALARDE

Coordinatrice : Marie-Christine BARO
Tél. 02.97.64.98.95

Les partenaires :



IMPRIM'ART - PONT-SCORFF



*Sportif de haut niveau...
Coureur du dimanche...
Licencié d'un club ou non...*

**Votre
suivi médical
vous préoccupe ?**

**Centre
Médico-Sportif
de Bretagne-Sud**

27, rue Docteur Lettry
CHBS - BP 2233 - 56322 LORIENT cedex
Tél. 02 97 64 98 95 - Fax. 02 97 64 98 82

Qu'est-ce que le Centre Médico-Sportif ?

Une structure médicale régie par la loi 1901.

Objectifs :

- Sécuriser la pratique du sport
- Assurer et promouvoir le suivi médical des sportifs
- Promouvoir la santé par les activités physiques et le sport
- Lutter contre le dopage

Qui sont les acteurs du C.M.S. ?

- Les établissements hospitaliers (CHBS, Kerpape), les personnels médicaux et paramédicaux
- Les représentants du mouvement sportif morbihannais
- Les collectivités locales
- Les partenaires financiers privés

Où se situe-t-il ?

- Le Centre Médico-Sportif se trouvent au Centre Hospitalier de Bretagne Sud à Lorient : locaux spacieux, indépendants, à proximité du Service de Cardiologie pour la sécurité.

Que recouvre l'activité médicale ?

- Des examens médicaux réalisés par des médecins spécialistes de médecine du sport et une infirmière qualifiée
- Des tests maximaux et sous maximaux avec profil de lactates
- Des électrocardiogrammes de repos et d'effort
- Des épreuves fonctionnelles respiratoires
- Des échocardiographies possibles sur le Service de Cardiologie
- Des consultations portant sur la pratique du sport dans des conditions particulières (sur-classement, sports à risque)

Quel est l'équipement technique du Centre Médico-Sportif ?

- Une bicyclette ergométrique standard
- Home-trainer pour utilisation du vélo personnel
- Un tapis de course à pied
- Un rameur Concept II
- Un appareil de mesure de la VO₂
- Un appareil de dosage de l'acide lactique
- Un défibrillateur semi-automatique
- Un ordinateur centralisant les différents tests



Quels sont les sportifs concernés par le suivi médical ? Qui paie les tests ?

- Sportifs répertoriés sur les listes Haut Niveau du Ministère (élites, seniors, jeunes et espoirs) :
 - suivi longitudinal obligatoire
 - coût pris en charge par les fédérations
- Sportifs intégrés à des Pôles, Centres Labellisés d'Entraînement :
 - coût pris en charge par les structures (sauf si ces sportifs figurent sur la liste du C.R.O.S.)
- Sportifs répertoriés sur la liste du Comité Régional Olympique et Sportif (C.R.O.S.) :
 - Coût pris en charge par le Centre Médico-Sportif (compensé par une subvention F.N.D.S.)
- Sportifs adressés au C.M.S. par les Ligues, Comités Départementaux, clubs, O.M.S. ... :
 - Factures adressées aux structures concernées
- Sportifs des sections sportives d'établissements scolaires :
 - Coût à la charge de l'utilisateur ou de la structure
- Sportifs individuels sans prescription médicale :
 - Coût à la charge de l'utilisateur
- Sportifs de plus de 40 ans avec prescription d'un cardiologue :
 - Coût pris en charge par la Sécurité Sociale

